

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
27 août 2018

L'an Deux Mil dix-huit, le 27 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAPLACE Bruno, PONCET Alain, CHANOIS Fabien, SCHMIEDER Marc, GUILLEMOT Jean, LAHAYE Sébastien.

ABSENTS EXCUSES : MAURON Bernard

ABSENTS : GROSS Séverine.

SECRETARE : Mme GONNET Marie-Claude.

I ETANG PARIS

Mr Alain FORT, président de l'Association Foncière, rappelle au conseil les conditions qui ont motivé la vente des parcelles à Mme PARIS. Cette vente permettra à l'Association Foncière de rétablir le tracé du chemin de l'Etang. La commune, étant en indivision avec l'Association Foncière, elle doit donner son accord pour finaliser la transaction. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition pour la somme de 1909,65€ qui sera répartie entre l'Association Foncière et la commune. Le conseil autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

II CONTRAT PERSONNEL

-PERISCOLAIRE : La commune recrute une personne pour le poste d'agent de collectivité pour une durée de 4 mois à raison de 21h/semaine. Elle renouvelle le contrat de l'autre agent pour une durée de 12 mois à raison de 15h/semaine.

-ACCOMPAGNATRICE DE BUS : L'accompagnatrice de bus ne souhaitant pas reprendre son poste, la commune recrute un agent pour 9h/semaine.

III FRAIS SCOLAIRES

Le conseil accepte de payer les frais scolaires semestriels d'un montant de 325,68€ pour un enfant de Gatey scolarisé à PETIT NOIR.

IV PERSONNEL

Le solde des congés payés acquis et non pris par un agent durant son contrat précédent lui sera payé pour un montant de 137,53€ conformément à la législation.

V LA FRAGNEUSE

Dans l'attente de l'achat du terrain de Mr POTY pour la création de la place de retournement, le conseil valide la convention d'aménagement qui sera signée entre les 2 parties dès connaissance du prix de vente.

-GEOMETRE : Le conseil examine le devis établi par le cabinet ABCD concernant le bornage de la parcelle 000ZB N°41 pour la somme de 2090,64€ TTC. Le conseil accepte ce devis.

VI TRAVAUX

-LAMPES DE RUE : Le conseil valide le devis de l'entreprise SA JB ELEC d'un montant de 648€ TTC pour l'installation d'une lampe LED, route de Chaussin.

-VOIRIE : Le conseil accepte le devis de l'entreprise SJE d'un montant de 5222,04€ TTC pour la réfection du carrefour Ville Brise - Bief des Luçots et le goudronnage de la place devant l'alambic.

VII CIMETIERE D'ASNANS

Suite aux demandes d'administrés concernant la reprise par la commune de leur concession au cimetière intercommunal, le conseil, en accord avec la commune d'Asnans décide d'effectuer le remboursement au prorata des années écoulées avec frais administratifs d'une valeur de 20% du montant de base facturé au titulaire de la concession.

VIII SUBVENTIONS

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Vivons Gatey : 270€
- Lutte contre le cancer : 100€
- Anciens combattants : 80€
- Association des Parents d'Elèves : 150€
- ASCEM : 90€
- ADMR : 150€

Séance levée à 22h30

GATEY, le 27 août 2018

